



V V I A

Dr. Michael Bednorz
Landesamt für Kultur und Denkmalpflege
Domhof 4/5
D-19055 Schwerin (Deutschland)

m.bednorz@kulturerbe-mv.de

datum	:	30-04-2013
onze ref	:	m/s Charlesville - Georg Büchner
Uw ref	:	---

Traduction de la lettre de l'Association Flamande d'Archéologie Industrielle du 30 avril dernier, envoyée au service des monuments de Mecklenbourg-Pomméranie

Cher dr. Bednorz,

Je vous contacte en tant que président de l'Association Flamande de l'Archéologie Industrielle (VVIA) – la plate-forme flamande d'associations et volontaires qui s'engagent pour l'étude et la préservation du patrimoine industriel et technologique. Notre association a été fondée en 1978 et est comme telle la plus vieille association nationale pour l'archéologie industrielle sur le continent européen. Au cours des années, notre association a acquis beaucoup d'expertise dans le lancement et le soutien de projets de patrimoine.

Moi personnellement, je suis aussi secrétaire général de E-FAITH (Coopération Européenne des Associations pour la Préservation du Patrimoine Industriel et Technologique) et membre de la Commission Royale pour les Monuments et Paysages.

Tant notre association comme moi personnellement, nous sommes très inquiets à cause des événements autour du Georg Büchner à Rostock, le dernier "bateau Congo" Charleville qui existe encore, et qui reliait Anvers et Matadi. On suppose aussi qu'il est le dernier paquebot (navire qui transporte à la fois passagers, et marchandises) dans le monde. La suppression de la protection, et l'accord pour ferrailer ce navire, créerait, à notre avis, un précédent très grave dans le monde du patrimoine.

Ce n'était qu'en janvier 2013 que nous, en Flandre, nous avons été informés, par les médias, concernant un problème menaçant le Georg Büchner/Charleville.

Le 8 janvier 2013, l'Association Flamande de l'Archéologie Industrielle (VVIA) a découvert que le Georg Büchner était protégé par la loi comme monument, sous les règles de Mecklenburg-Vorpommern. La VVIA a alors mis au courant le gouvernement flamand et le gouvernement de Mecklenburg-Vorpommern. La protection devrait évidemment être une garantie pour une survie continue et une revalorisation du patrimoine, et –à notre avis– ne pourrait être supprimée que dans des situations très exceptionnelles (catastrophes, incendies). Un statut comme monument, est en principe pour l'éternité.

Puisque depuis la mi-janvier 2013, le gouvernement flamand a négocié d'une manière sérieuse avec le gouvernement concerné de la région allemande Mecklenburg-Vorpommern sur la préservation du navire et sur un retour éventuel vers la Flandre, nous n'avons pas pris de contacts directs avec vos services. Nous ne voulions pas interférer dans le processus, et suivre strictement les accords qui stipulaient, que seul le gouvernement flamand allait mener les négociations.

Chez nous, et chez beaucoup d'autres gens impliqués, existait l'espoir et l'attente que votre service, et les services de Rostock, laisseraient le temps nécessaire pour analyser le problème de façon professionnelle, d'évaluer les projets possibles et de trouver une solution.



Il est en effet clair, que le dossier sur la conservation du Georg Büchner/Charleville est, à cause de son importante échelle et de sa nature, très difficile et compliqué. On peut le comparer avec la revalorisation d'un grand espace industriel (comme par exemple les bâtiments des charbonnages limbourgeois, qui sont protégés par la loi). Par conséquent, il n'est pas possible de mener à bien à court terme une étude sur la situation dans laquelle le navire se trouve, et sur les moyens nécessaires pour réparations et conservation. Pour l'instant, ces données ne sont pas disponibles. Ce n'est que récemment qu'une étude a été commencée. Par conséquent, il est impossible de créer déjà maintenant une « conservation management plan » de même qu'un « business plan ». Il n'est pas possible de régler un financement dans un délai si court. Il n'est pas possible non plus de créer dans un laps de quelques semaines, ou en moins de quatre mois (depuis la mi-janvier jusqu'à présent) les structures juridiques et d'entreprise nécessaires, sous lesquelles la gestion du navire devrait continuer.

Mon expérience professionnelle me dit que pareille étude et la mise en place d'un plan solide et réalisable peut prendre plusieurs mois, même plus d'une année. Ces études demandent aussi une approche interdisciplinaire.

Vendredi passé cependant, nous avons appris, par les médias et de façon complètement inattendue, qu'on attend, avant la fin du mois, non seulement une réponse à la question de la manière de préservation et la réutilisation du navire, mais qu'il faut aussi les moyens financiers et les garanties avant cette date. Notre association était – comme tout le monde – très désagréablement surprise, par cette nouvelle.

Entre-temps, nous vous demandons sous quelles conditions, et selon quelles procédures il est possible dans votre région, de supprimer la protection par la loi d'un monument historique, et dans quels délais. Dans beaucoup de pays, il est prévu que la protection par la loi passe aux nouveaux propriétaires, et dans la plupart des pays, il existe aussi des limites pour l'exportation de "marchandises de culture". La suppression de la protection implique très souvent des procédures strictes et de longue durée. Nous supposons que ceci est aussi le cas à Mecklenburg-Vorpommern.

Les mois passés, l'Association Flamande de l'Archéologie Industrielle (VVIA) a essayé d'esquisser une stratégie. La VVIA fait cela en concertation étroite avec le Gouvernement Flamand, qui depuis janvier dernier, fut toujours mis au courant de toutes nos démarches et actions.

Nous vous donnons un bref aperçu des démarches déjà faites et des actions prévues pour la suite.

- Le 30 janvier 2013, la VVIA a envoyé au Gouvernement Flamand une note, expliquant sa position et ses idées pour la conservation et la réutilisation du Georg Büchner-Charleville. Cette note a été amplement discutée avec le cabinet du ministre Bourgeois et la direction de l'« Agentschap Onroerend Erfgoed » (Agence pour le Patrimoine Immobilier) Un résumé de cette note vous a été adressé à l'époque.
- L'analyse indiquait la nécessité d'élargir et de structurer la base sociale (les nombreux volontaires qui militent en Flandre pour la conservation du Charleville) Après concertation avec les concernés, une asbl fut fondée le 27 février 2013 (« ms Charleville vzw »). Les statuts furent déposés au tribunal le 1^{er} mars 2013 et publiés au Moniteur le 12 mars 2013. Après le règlement des formalités administratives obligatoires, la création fut annoncée par un communiqué de presse. Vous en avez été averti aussi. Le communiqué de presse fut de même diffusé en quatre langues (le néerlandais, l'allemand, le français et l'anglais) dans le secteur des patrimoines en Europe et au-delà.
- Le 15 mars 2013, la candidature du Georg Büchner-Charleville fut introduite pour la campagne « The 7 Most Endangered » lancée par Europa Nostra en collaboration avec la banque « European Investment Bank ». Cette candidature fut introduite en coopération avec Europa Nostra Belgium et patronnée (endors ment) par le Ministre Bourgeois et Mr. Thomas Werner (Denkmalamt Rostock) Dans le dossier, on soulignait le caractère supranational du dossier et la nécessité de le traiter en étroite concertation entre la Flandre et Mecklenburg-Vorpommern et de chercher ensemble une solution. C'est dommage, mais le patrimoine industriel et technique ne figurait pas parmi les priorités de la campagne 2012 des '7 Most Endangered' et la candidature du Georg Büchner ne fut pas retenue. Entre-temps, nous avons appris que le jury avait une très grande estime pour ce projet, en fonction de sa modernité, de son originalité et de son caractère



- supranational. Il nous fut communiqué que le dossier serait vraiment un favori s'il était introduit l'année suivante avec une approche clairement internationale impliquant une collaboration étroite entre la Belgique et l'Allemagne et aboutissant à un plan de restauration concret.
- A l'approche de tout projet de patrimoine, la structure d'entreprise de la gestion future est un point crucial, à fortiori quand il s'agit d'un projet important. La VVIA a mené, dans le courant du mois d'avril 2013, une étude profonde. Les avantages et désavantages des diverses constructions juridiques furent pesés. Finalement, on a élaboré une forme d'association qui permet aussi bien « public private partnership » que des participations venant de la Flandre et de l'Allemagne.
 - Le premier projet de statut fut présenté le 19 avril 2013. En ce moment, on examine encore de quelle façon les différentes phases de capitalisation doivent s'agencer. (création avec une base de capital fixe et une part de capital variable, suivi par deux augmentations de capital au cours du processus).
 - Nous mentionnons aussi le fait que le premier examen de reconnaissance concernant l'état du bateau et sa valeur en tant que patrimoine à conserver suivant les dispositions légales flamandes ne put être effectué le 14 avril 2013 à Rostock par une équipe de l' «Agentschap Onroerend Erfgoed » (agence du patrimoine immobilier) Les résultats de cet examen seront déterminants pour les mesures à prendre par la suite.

Les phases suivantes devraient –comme dans tous les dossiers professionnels de patrimoine- se dérouler comme suit :

- Rédiger un plan «conservation management» : une vision intégrée et un planning concernant la conservation du patrimoine impliquant des ajoutes et des modifications, les facilités d'accès, le maintien et l'entretien.
- Partant de ces données : rédiger un plan financier comprenant les nécessités d'investissement, les frais de fonctionnement et d'exploitation et les revenus (revenus propres et subventions sur base de la réglementation légale).
- Rédiger un « business plan » et harmoniser celui-ci avec la structure d'entreprise.

Cette approche professionnelle partant du projet demande du temps, pas seulement pour l'étude, mais surtout pour le développement et l'évaluation du contenu des concepts et des idées, où la conservation du patrimoine est primordiale.

L'Association Flamande de l'Archéologie Industrielle (VVIA) est convaincue que seule une protection légale donne suffisamment de chances pour sauvegarder le Georg Büchner-Charleville à long terme et de garantir le maintien des valeurs du patrimoine. En ce moment, vu la situation géographique, les autorités du Mecklenburg-Vorpommern sont les premiers responsables pour la conservation. Par leur décision à l'époque d'inclure le bateau dans la liste des monuments à conserver, elles ont pris une responsabilité importante. Si le bateau devait être transféré vers la Flandre, seule une protection par le Gouvernement Flamand pourrait offrir cette garantie. La collaboration avec et entre les diverses autorités est donc une « conditio sine qua non » pour l'avenir du bateau.

Ceci est certainement une cause à laquelle l'Association Flamande de l'Archéologie Industrielle (VVIA) tient à collaborer et à réfléchir avec vous, du moins si vos services nous donnent encore la chance de ce faire.